



C.C.A.S

SIX-FOURS-LES-PLAGES

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mardi 31 janvier 2023

Le trente et un janvier deux mille vingt trois à 14h05, le CONSEIL D'ADMINISTRATION du CCAS de SIX-FOURS-LES-PLAGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de Monsieur PEREZ. Patrick, Vice-Président du CCAS.

Etaient Présents : Monsieur PEREZ., Madame THIRY, Madame BROTONS., Madame LEGHEDDAR., Madame PERAIRA., Madame SAYOU., Monsieur LE BARBU, Madame DECITRE, Madame PINETTI, Madame REAL.

Procurations : Docteur Stéphanie GUILLAUME. à Madame Afida LEGHEDDAR., Madame Sophie ROBERT. à Madame Béatrice BROTONS..

Absents :

Excusés : Monsieur VIALATTE..

Secrétaire de Séance :

Clôture de la Séance : 14h20

AFFAIRE N°1

DELIBERATION N°3564

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRECEDENTE EN DATE DU 09 DECEMBRE 2022

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT A L'UNANIMITÉ

DECIDE

D'ADOPTER Le dit compte-rendu

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°2

DELIBERATION N°3565

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

PRÉSENTATION DU COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PRÉSIDENT DU C.C.A.S DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU C.A AU PRÉSIDENT OU AU VICE-PRÉSIDENT EN DATE DU 27/08/2020 ET CE DEPUIS LE 09 DECEMBRE 2022

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT PREND ACTE

PREND ACTE

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°3

DELIBERATION N°3566

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL VAROIS D'AIDE AUX ACHATS DIVERS (SIVAAD) - MARCHES DE FOURNITURES ET ÉQUIPEMENTS D'ENTRETIEN, DE NETTOYAGE ET D'HYGIÈNE POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES - AVENANTS N° 1 AUX MARCHES N°22062, N°22063 ET N°22064

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT A L'UNANIMITÉ

DECIDE

D'ACCEPTER Les modifications proposées par le Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD) telles qu'indiquées dans les projets d'avenants joints en annexe pour chacun des contrats.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Vice-Président à passer et signer l'avenant correspondant à chacun de ces marchés.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Vice-Président à passer et signer tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°4

DELIBERATION N°3567

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL VAROIS D'AIDE AUX ACHATS DIVERS (SIVAAD) - MARCHES DE FOURNITURES ET EQUIPEMENT D'ENTRETIEN ,DE NETTOYAGE ET ET D'HYGIENE POUR LES COLLECTIVITES LOCALE - AVENANTS N°1 AUX MARCHES N°22022, N°22059, N°22060 et N°22061

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT A L'UNANIMITÉ

DECIDE

D'ACCEPTER Les modifications proposées par le Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD) telles qu' indiquées dans les projets d'avenants joints en annexe pour chacun des contrats.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Vice-Président à passer et signer l'avenant correspondant à chacun de ces marchés.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°5

DELIBERATION N°3568

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

RESIDENCES AUTONOMIE - ELECTION DES MEMBRES AU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT A L'UNANIMITÉ

De procéder à l'élection des membres à main levée

DE DESIGNER - Madame Viviane THIRY (avec 12 voix) en qualité de représentant titulaire du CCAS pour siéger au CVS.
- Madame Odile SAYOU (avec 12 voix) en qualité de suppléant pour siéger au Conseil de la Vie Sociale.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°6

DELIBERATION N°3569

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

MODIFICATIF A LA DELIBERATION N°3554 : CHANTIERS D'INSERTION - DEMANDE DE SUBVENTIONS - ANNEE 2023

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT A L'UNANIMITÉ

DECIDE

DE PRENDRE des indices de rémunération des deux agents d'encadrement suivants :

ACTE

- Un agent chargé de l'encadrement des personnes recrutées en contrat à 100 % et affecté sur les deux activités techniques du Chantier d'Insertion, catégorie B, rattaché à l'indice brut de référence 452 - indice majorée 396 de la fonction publique territoriale, avec l'octroi d'une prime d'encadrement de proximité d'une équipe à hauteur de 15 points.
- Un agent chargé de l'encadrement des personnes recrutées en contrat à 100 % et affecté sur les deux activités techniques du Chantier d'Insertion mais également intervenant sur l'axe relation formateurs-bénévoles et l'axe de collaboration, agent de catégorie B, rattaché à l'indice brut de référence 638 - indice majoré 534 de la fonction publique territoriale, avec l'octroi d'une prime d'encadrement de proximité d'une équipe à hauteur de 15 points.

DE DIRE que les autres éléments de la délibération n° 3554 du 9 décembre 2022 restent inchangés.

DE DIRE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget du CCAS 2023.

D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président du CCAS à passer et signer tout document qui serait la suite ou la conséquence.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°7

**MISE A DISPOSITION A TEMPS PLEIN D'UN PERSONNEL COMMUNAL AUPRES
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT A L'UNANIMITÉ
DECIDE**

D'APPROUVER Les termes de la convention ci-annexée définissant les modalités à intervenir entre la Ville de Six Fours Les Plages et le Centre Communal d'Action Sociale (C. C. A. S.) dans le cadre de la mise à disposition à temps plein auprès du C. C. A. S. de Monsieur Pascal JOUBERT pour une période de trois ans, soit du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025 inclus.

D'AUTORISER Monsieur Le Président du C. C. A. S. à signer ladite convention.

**AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE
DESSUS.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h20.



Pour le Député honoraire
Maire de Six-Fours-Les-Plages
Président du CCAS
Vice-Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée
Jean-Sébastien VIALATTE